Le Parti Québécois veut mettre fin à la cruauté animale

11 avril 2023, 07 h 25
Publié par : Aile parlementaire du Parti québécois

Gouvernement | Aile parlementaire du Parti québécois

Partager

QUÉBEC, le 11 avril 2023 /CNW/ - Le député de Matane-Matapédia et porte-parole du Parti Québécois en matière d'agriculture et de bien-être animal, Pascal Bérubé, veut mettre fin à la cruauté envers les animaux au Québec. Il appelle à une réforme législative afin d'améliorer le sort des animaux au Québec. « Gandhi a déjà affirmé qu'on juge une société à la manière dont elle traite ses animaux. Je crois que nous sommes mûrs pour une avancée réelle en la matière au Québec », a déclaré d'emblée le député péquiste.

EN BREF

- **Le Parti Québécois demande la création d'une agence vouée à la protection animale relevant du ministère de la Justice afin de lutter contre la maltraitance des animaux.**
- **Il propose que cette nouvelle agence ait le pouvoir de mener des enquêtes et de traiter les plaintes relatives au bien-être animal.**
- **Le Parti Québécois appelle également à l'adoption de normes nationales afin d'assurer un meilleur traitement des animaux d'élevage.**

Le Parti Québécois propose de retirer du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) le mandat de veiller au bien-être animal pour le remettre à une nouvelle agence vouée entièrement à cette mission. « Le MAPAQ ne peut simultanément veiller à l'optimisation de nos pratiques en matière agroalimentaire et au bien-être des animaux en raison des conflits d'intérêts qui peuvent survenir. La nouvelle agence agirait en fonction de critères objectifs portant sur le bien-être animal et uniquement en fonction de ces critères. Cette agence agirait donc de manière indépendante et relèverait du ministère de la Justice de manière à éviter tout conflit d'intérêts entre les impératifs du secteur agroalimentaire et le bien-être des animaux d'élevage », a poursuivi Pascal Bérubé.

Même chose pour les animaux de compagnie, dont le bien-être dépend à ce jour d'enquêtes menées le plus souvent par des organismes à but non lucratif (OBNL). La même agence disposerait de moyens afin de procéder à des enquêtes rigoureuses et d'effectuer un suivi des affaires de cruauté, ou toute forme de maltraitance envers les animaux qui lui seront soumis. « C'est inconcevable que l'on fasse porter sur le dos d'OBNL aux moyens limités la responsabilité de veiller à la protection des animaux, surtout en matière d'enquête. Cette agence viendra donner de l'importance et un caractère concret aux principes de protection et de bon traitement des animaux, déjà reconnus par le gouvernement du Québec depuis près d'une décennie via le Code civil et la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal*, de manière à ce que cette reconnaissance légale ne soit pas uniquement symbolique. L'agence servirait également d'ombudsman à la maltraitance des animaux afin que les plaintes puissent faire l'objet d'un suivi auprès d'une autorité indépendante », a renchéri le député de Matane-Matapédia.

De plus, le Parti Québécois demande l'adoption de normes nationales québécoises sur le bien-être des animaux d'élevage, celles qui reposent présentement sur les codes de pratiques canadiens (CSNAE) qui ne sont pas adaptés à la réalité du Québec. « Il est temps que le Québec se dote de ses propres normes et que ces normes soient à la hauteur des attentes de la population en matière d'éthique et de respect. Alors que l'adhésion aux normes des codes de pratiques canadiens est sur une base uniquement volontaire, la nouvelle agence veillerait quant à elle à l'application et au respect des normes concernant le bien-être animal, marquant ainsi une réelle avancée pour la protection des animaux au Québec.

Nous sommes convaincus que la grande majorité des Québécois nous soutiendront dans cette démarche afin de mieux protéger les animaux contre la cruauté. Nous consacrerons donc les efforts nécessaires à ce projet au cours de prochains mois, notamment par l'élaboration d'un projet de loi », a conclu Pascal Bérubé.

Consulter le contenu original : http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/April2023/11/c2211.html

Abonnements

S'abonner au fil de presse

Flux RSS

Dernière mise à jour : 11 avril 2023

© Gouvernement du Québec, 2026